

E. FASHION AWARDS 2025

DOSSIER DE CANDIDATURE et RÈGLEMENT DU CONCOURS

RÈGLEMENT À LIRE, SIGNER ET DATER

L'école MODART International, située au 35, Quai André-Citröen, 75015 Paris, orchestre et coordonne le concours E.FASHION AWARDS.

Le concours E.FASHION AWARDS a pour objectif de valoriser des jeunes créateurs passionnés par la mode, son avenir, sa pérennité, et son engagement dans la création durable.

À chaque édition, les candidats d'E.FASHION AWARDS doivent démontrer leur sensibilité artistique ainsi qu'un engagement réel envers la durabilité, l'éco-responsabilité et une mode engagée.

Chaque candidat inscrit au concours doit respecter les exigences du calendrier et de la thématique **Éthique & Durable**. Il devra interpréter ce thème à travers ses créations et y faire référence, en s'inscrivant dans une démarche de pensée générationnelle.

Les présélections se font uniquement sur dossier. Une fois sélectionnés, les candidats disposent d'un minimum de 8 semaines pour réaliser leurs créations (deux silhouettes complètes) qu'ils présenteront lors d'un événement devant un jury d'experts en mode et tendances éthiques.

La finale et le défilé du concours se tiendront à Paris ou en région parisienne entre juin et juillet 2025, avec les dates précises à confirmer prochainement.

Les candidats s'engagent sur l'honneur à fournir des informations complètes et véridiques. Toute imprécision ou omission susceptible de fausser le jugement entraînera l'annulation du dossier de candidature ou l'exclusion du candidat, sans possibilité de contestation.



E. FASHION AWARDS 2025

DOSSIER DE CANDIDATURE et RÈGLEMENT DU CONCOURS

Le présent règlement définit les règles applicables à ce concours.

Article 1 : Conditions de participation

Le concours est ouvert aux étudiants en école de mode, aux jeunes diplômés, aux jeunes créateurs et aux professionnels en activité depuis moins de 5 ans.

*Les mineurs devront remplir l'autorisation parentale jointe au dossier de candidature.

Un candidat ayant déjà participé au concours peut concourir à nouveau, sous réserve de ne pas soumettre les mêmes silhouettes et de présenter une évolution significative de son concept créatif.

Article 2 : Déroulement du jeu

2.1 S'inscrire

Les inscriptions sont ouvertes du 25 janvier 2025 au 21 mars 2025 à minuit.

Pour participer, chaque candidat doit adresser son dossier complet à :

Par mail : concoursefa@gmail.com

Le dossier de candidature ne fait en aucun cas office d'un dossier de style complet. Les candidats devront compléter le « Dossier de candidature », signer le « Règlement du concours » et accompagner ces documents d'un « Dossier de style » dont le contenu est décrit ci-dessus.

Cette participation est gratuite.

La participation au concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité par le participant. Tout formulaire d'inscription incomplet ou comportant des informations inexacts sera rejeté sans que MODART International ou ses partenaires ne puissent être engagés.

2.2 Confirmation d'inscription

Dès réception du dossier complet, un accusé de réception est envoyé.

NB : Les dossiers incomplets ou illisibles ne pourront pas être pris en compte.

Les inscriptions au concours des E.FASHION AWARDS seront clôturées le 21 mars 2025 à minuit.

2.3 La sélection des candidats

Les décisions du pré-jury et du jury sont souveraines. Elles ne pourront faire l'objet



E. FASHION AWARDS 2025

DOSSIER DE CANDIDATURE et RÈGLEMENT DU CONCOURS

d'aucune réclamation et ne seront pas susceptibles de recours de la part des candidats.

2.4 Annonce des finalistes

Les organisateurs annonceront les résultats par mail individuel entre le 1^{er} et le 15 avril 2025, puis la liste sera publiée sur le site internet du concours et diffusée sur les réseaux sociaux.

2.5 Les créations présentées

La présence des lauréats est obligatoire à l'événement. Chacun des créateurs finalistes s'engage à présenter ses deux silhouettes.

2.6 Déroulement de l'évènement

Lors du rendez-vous, chaque créateur présentera ses créations face au jury (environ 15 minutes d'échange), puis les deux silhouettes devront défiler devant le jury et un panel d'invités de l'événement. Chaque designer devra venir avec ses propres mannequins, ainsi qu'avec son maquilleur et son coiffeur. Les organisateurs pourront toutefois les aider, dans la mesure du possible, à trouver les profils correspondant à leurs silhouettes.

À l'issue du défilé, les membres du jury désigneront les deux gagnants :

- « Espoir pour une mode responsable » : le prix qui récompense l'étudiant le plus prometteur et sensible aux enjeux de la RSE
- « Révélation pour une mode responsable » : le prix qui récompense une jeune marque créée il y a moins de 5 ans, qui observe et adopte tous les codes d'une mode engagée et responsable.

Article 3 : Droit à l'image

3.1 Conditions techniques et respect de la Propriété Intellectuelle

Tous les participants ont un droit de regard sur les fichiers de base de données et peuvent supprimer leur compte en en faisant la demande par mail à concoursefa@gmail.com.

Chaque candidat autorise les organisateurs du concours ainsi que l'ensemble des partenaires à utiliser leurs noms, signes distinctifs et projets à des fins de relations presse, publiques et communication digitale, sans que cette autorisation donne droit à d'autres contreparties que celle du prix décerné.



E. FASHION AWARDS 2025

DOSSIER DE CANDIDATURE et RÈGLEMENT DU CONCOURS

La participation au concours et le dépôt d'un dossier impliquent l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Les candidats s'engagent à participer à toutes opérations de relations publiques et de presse pendant et post événement relatives au concours. L'absence du candidat, sans justificatif réel et sérieux, pourra entraîner sa disqualification.

En cas d'irrégularité ou de manquement au présent règlement, le jury se réserve la possibilité de retirer le prix attribué au lauréat.

Les candidats s'engagent à répondre aux demandes d'informations du jury et se rendre aux entrevues organisées par le jury.

Tous les frais engagés pour participer à ce concours sont propres à chaque candidat et ne peuvent en aucun cas être réglés par les organisateurs du concours.

Les créations proposées devront être novatrices et tenir compte de la thématique engagée du concours tout en respectant les contraintes de sécurité, de respect de l'environnement, d'ordre public et bonnes mœurs et plus généralement, des normes et réglementations en vigueur.

Les droits relatifs à la création, tels qu'ils sont prévus dans le Code de la propriété intellectuelle, reviennent au participant. Celui-ci garantit que sa création lui appartient en propre et qu'elle ne porte en aucune manière atteinte aux droits d'un tiers.

Chaque candidat assure notamment à MODART International et à E.FASHION AWARDS ce qui suit :

- La création est originale et n'a pas été présentée dans le cadre d'une autre compétition
- Le participant est l'auteur exclusif de la création
- À la date de présentation de chaque création, le participant est l'unique détenteur de la propriété intellectuelle et industrielle de la création
- La création n'a pas été réalisée dans le cadre d'une activité professionnelle ni pour la fourniture d'un service à une tierce personne

3.2 Propriété des projets

Les participants autorisent par avance MODART International et ses partenaires, à titre gratuit, à reproduire et/ou à représenter librement leurs modèles et à les exploiter sur le site internet, ainsi que sur tous les documents de présentation qui pourraient être publiés, et sur tout support destiné à leur promotion et/ou publicité. Cette cession est consentie pour tous les pays et pour toute la durée de la



E. FASHION AWARDS 2025

DOSSIER DE CANDIDATURE et RÈGLEMENT DU CONCOURS

protection légale des droits cédés conformément aux présentes conditions.

De plus, les participants autorisent par avance MODART International à faire figurer leur nom, prénom et/ou photographie sur le site internet et sur tous les documents destinés à promouvoir ses activités, tels que plaquettes de présentation ou magazines, sans que ces utilisations puissent donner lieu à une quelconque rémunération ou indemnité.

Les participants garantissent à MODART International la jouissance paisible des droits cédés, contre tout trouble ou éviction susceptible de se rapporter aux croquis et modèles stylisés qu'ils auront réalisés dans le cadre des présentes. Ils assurent également leur originalité, de manière à ce que leur exploitation dans les conditions ci-dessus ne puisse entraîner aucune responsabilité des organisateurs envers des tiers.

Les participants autorisent expressément les organisateurs du concours, à titre gratuit, à publier, communiquer, exposer et divulguer oralement, graphiquement ou par écrit les projets présentés dans le cadre de ce concours.

Chaque participant accepte d'être médiatisé et autorise les organisateurs, à titre gratuit, à exploiter leur droit d'image (photo portrait, photo création, photo défilé) sur tous les supports de communication attachés au présent concours durant 2 ans.

Article 4 : Dotation

Les prix varient d'une année à l'autre, mais tous proviennent de partenariats solides avec des marques qui partagent nos valeurs et souhaitent soutenir les jeunes créateurs.

Les créateurs élus gagnants du concours E.FASHION AWARDS recevront des dotations issues de ces partenariats, selon les accords établis jusqu'au jour de l'événement.

Dans la mesure du possible et en fonction de la générosité des partenaires, les candidats finalistes non gagnants pourront également recevoir des prix de participation.



E. FASHION AWARDS 2025 DOSSIER DE CANDIDATURE et RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 5 : Dispositions diverses

Tout participant au concours des E.FASHION AWARDS s'engage à :

- Prendre connaissance du règlement intérieur et l'accepter sans réserve

En cas d'absence du lauréat le jour de l'événement, celui-ci s'engage à se faire représenter. Si aucun représentant n'est désigné, il ne pourra prétendre à aucun prix.

Article 6 : Modifications, réserves et annulations

Les organisateurs et les membres du jury se réservent le droit de refuser tout dossier incomplet.

Ils peuvent également décider d'attribuer ou de ne pas attribuer les prix si, après examen des candidatures, ils estiment que celles-ci ne répondent pas aux critères du concours.

Les décisions des jurys sont souveraines, définitives et ne nécessitent pas de justification. Elles ne sont pas susceptibles de recours.

Article 7 : Acceptation du règlement

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, sans aucune réserve.

En cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit exclusif et unilatéral de modifier, suspendre ou interrompre le concours, ainsi que de reporter la période d'inscription ou le déroulement de l'événement, à tout moment et sans préavis, si ces ajustements s'avèrent nécessaires et/ou raisonnables.

Les participants renoncent expressément à toute réclamation ou demande de dédommagement à ce titre.

Les déplacements et frais divers liés à ce concours sont à la charge de chaque candidat.

Les personnes ayant accès au contenu des dossiers de candidature sont tenues à la plus stricte confidentialité et au respect du secret professionnel.

Les inscriptions au concours E.FASHION AWARDS, ainsi que son règlement, sont disponibles sur le site officiel : www.e-fashionawards.com.



E. FASHION AWARDS 2025

DOSSIER DE CANDIDATURE et RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 8 : Loi Informatique et Liberté

MODART International se réserve le droit de procéder au traitement automatisé des informations recueillies pour ses propres besoins.

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, tout participant à cette opération dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données nominatives le concernant, et peut s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à l'adresse concoursefa@gmail.com

Article 9 : Force majeure

MODART International se réserve le droit de proroger, écourter, annuler, reporter ou modifier les conditions du présent Concours en cas de force majeure, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à ce titre.

Elle ne pourra également être tenue responsable des retards, pertes ou destructions liés aux services postaux ou à tout autre événement imprévu.

Article 10 : Réclamation

Aucune réclamation ne sera acceptée, la participation au concours impliquant l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation de ce règlement, ainsi que les cas non prévus, sera tranchée souverainement par MODART International, dont les décisions seront définitives et sans appel.

Toute réclamation relative à l'application, l'interprétation, l'organisation ou le déroulement du concours devra être formulée par écrit, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai maximal d'un mois après la fin de l'opération. Ce délai est fixé au 1er avril 2025 pour tous les candidats et au 1er août 2025 pour les finalistes.

Article 11 : Litige

Le présent concours est régi par la loi française.

Tout différend qui viendrait à naître sera réglé par le jury et les organisateurs.

Toute action en justice devra être portée devant les juridictions compétentes du ressort de la Cour d'Appel de Paris.



E. FASHION AWARDS 2025
DOSSIER DE CANDIDATURE et RÈGLEMENT DU CONCOURS

Je, soussigné(e)
déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et m'engage à respecter
toutes les conditions.

Fait à (DATE & LIEU)
Signatur

Imprimer ce document
Parapher chaque page avec vos initiales
Dater et signer la dernière page
Joindre ce document avec votre Dossier de Style

